



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 31 octobre 2012 — N° 2

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 16 h 06.

Moment de recueillement.

M. le président informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur prononcera l'allocution d'ouverture de la session.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur fait son entrée à l'Assemblée nationale et, ayant pris place au fauteuil, lit l'allocution d'ouverture suivante :

Monsieur le président de l'Assemblée nationale,
Madame la première ministre,
Monsieur le chef de l'opposition officielle,
Monsieur le chef du deuxième groupe d'opposition,
Madame la députée de Gouin,
Monsieur le député de Mercier,
Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les députés,
Distingués invités,
Mesdames, messieurs,

Nous voici rassemblés pour vivre un autre moment majeur de notre vie démocratique et parlementaire.

Je veux tout d'abord féliciter tous les membres de l'Assemblée nationale qui ont obtenu l'appui de leurs commettants respectifs lors des élections générales du 4 septembre dernier. La population vous a accordé sa confiance et je suis convaincu que vous vous acquitterez des responsabilités qui vous sont dévolues avec honneur et dévouement.

La séance d'aujourd'hui marque officiellement le début de la 40^e législature de l'Assemblée nationale. Les travaux de cette séance, comme le stipule le règlement de l'Assemblée, seront réservés exclusivement à la présentation par la première ministre de son programme de gouvernement. Incidemment, je m'empresse de saluer Mme Pauline Marois, à qui les citoyens viennent de confier le mandat de diriger le Québec. Pour la première fois dans son histoire, le Québec est dirigé par une femme, et je suis très heureux de souligner cet événement majeur.

31 octobre 2012

Je tiens également à saluer tout particulièrement le nouveau chef de l'opposition officielle, M. Jean-Marc Fournier, le chef du deuxième groupe d'opposition, M. François Legault, ainsi que la députée de Gouin, Mme Françoise David et le député de Mercier, M. Amir Kadir.

Le 4 septembre dernier, les citoyens ont exprimé leur volonté de confier la responsabilité gouvernementale au parti qui assumait jusque-là le rôle d'opposition officielle. Par leur vote, ils ont aussi décidé de donner plus de place aux femmes dans la nouvelle Assemblée nationale. Je note en effet avec une grande satisfaction que les femmes représentent maintenant près du tiers des élus. Nos concitoyens ont également ouvert les portes de l'Assemblée nationale à un grand nombre de nouveaux élus. Sur ces banquettes, on compte en effet 40 nouveaux députés, auxquels je souhaite la bienvenue.

Parmi eux se trouve le plus jeune député jamais élu au Québec. Je veux bien sûr parler du député de Laval-des-Rapides, M. Léo Bureau-Blouin. Les 85 anciens députés qui ont retrouvé leur siège grâce à la confiance des citoyens méritent également notre considération.

Deux d'entre eux inspirent à tous le respect et l'admiration, puisqu'il s'agit de nos deux doyens. J'ai nommé M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest sans interruption depuis le 15 novembre 1976, qui est en passe de battre le record établi par le regretté Gérard D. Levesque. Par ailleurs, M. Henri-François Gauthrin, député de Verdun, demeure le doyen en âge de cette assemblée. Ces deux illustres personnages sauront sûrement faire profiter tous leurs collègues de la sagesse accumulée au cours des ans.

Pour la deuxième fois en quelques années, les Québécois ont choisi d'élire un gouvernement minoritaire. En 2007, l'élection d'un gouvernement minoritaire présentait un caractère inédit dans notre histoire parlementaire récente, puisque cette situation ne s'était pas produite depuis 1878. Les conseils que je peux formuler dans ces circonstances sont imprégnés du bon sens. L'élection d'un gouvernement minoritaire a pour principale conséquence de placer la députation sous le signe du dialogue et de l'ouverture. Ces conseils s'adressent bien sûr en premier lieu au gouvernement élu, puisqu'il est le maître de l'agenda législatif et des principaux travaux engagés par l'Assemblée nationale. Ces conseils s'adressent également à l'opposition officielle, au deuxième groupe d'opposition et aux députés de Gouin et de Mercier. Je suis convaincu que tous sauront s'accorder sur des modes de fonctionnement dont les grands gagnants seront les citoyens. J'ajouterai que les débats eux-mêmes sauront tirer profit de ce contexte de gouvernement minoritaire. Le dialogue et l'ouverture qui devraient prévaloir au cours de cette nouvelle législature ne pourront que se répercuter sur le ton et la nature des discussions se déroulant au sein de cette chambre.

31 octobre 2012

Un fait demeure, la présence d'un gouvernement minoritaire permet de révéler tout le sens que l'on doit accorder à la notion de « responsabilité ministérielle ». En effet, le gouvernement devra se mériter en tout temps le soutien de l'Assemblée. Face aux nombreux défis auxquels le Québec est confronté, et alors qu'une nouvelle législature commence, je voudrais avant tout vous transmettre un message de confiance. Le Québec est une grande démocratie. Notre parlement est l'un des plus anciens au monde, et nous en sommes très fiers. En même temps, la société québécoise participe pleinement à la modernité et à la construction du futur. Dans de nombreux domaines, nous nous situons à l'avant-garde de ce qui se fait de mieux sur la planète. Le Québec a tous les atouts pour poursuivre son développement, et vous en êtes les premiers artisans. Concrètement, vous êtes les responsables d'un travail législatif dont la vocation est d'améliorer la vie de l'ensemble des Québécois, et je sais que cette mission vous tient tous à cœur.

Il me reste à vous souhaiter à tous le meilleur des succès au cours de ce mandat que vous avez reçu de la population. Vous avez été élus pour mettre en œuvre des objectifs et des convictions qui vous honorent quoique ces objectifs et ces convictions puissent parfois être divergents. Je souhaite simplement que les citoyens du Québec soient les premiers bénéficiaires du travail parlementaire que vous entamez aujourd'hui.

Merci de votre attention et bon travail.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur se retire.

M. le président occupe le fauteuil.

Mme Marois, première ministre, prononce ensuite le discours d'ouverture de la session au nom du gouvernement.

À la fin de son discours, Mme Marois, première ministre, propose que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement.

À 17 h 23, M. le président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} novembre 2012, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON